

FICHE-ACTION N°7

L'ÉVALUATION DE LA SITUATION DE HANDICAP AU COURS DU PARCOURS DE VIE

Enjeux et contexte

L'évaluation est aujourd'hui au cœur des politiques publiques. C'est sur une évaluation globale des besoins de la personne en situation de handicap que repose en particulier la définition d'un plan personnalisé de compensation. Si cette évaluation doit impérativement être suffisamment précise pour bien prendre en compte toutes les répercussions du handicap sur la vie quotidienne et sociale, elle doit être également dynamique. En effet, les besoins de la personne en situation de handicap évoluent, suite à l'avancée en âge, à l'aggravation éventuelle de ses problèmes de santé, à l'évolution de ses attentes mais aussi aux changements de son contexte de vie. Cette nécessité de pouvoir proposer une nouvelle évaluation se pose plus particulièrement à certaines étapes charnières de la trajectoire de vie (ex : passage « enfants » à « adultes », formation professionnelle, vieillissement, etc.) mais peut aussi intervenir de façon imprévisible et demander une grande réactivité de l'équipe d'évaluation, notamment pour les personnes souffrant d'un handicap d'origine psychique. La qualité de l'accompagnement dépend en grande partie de sa capacité à s'ajuster à l'évolution des difficultés et des souhaits de la personne et donc à pouvoir bénéficier d'un processus d'évaluation réactif et efficient.

Objectifs visés

Faire contribuer des équipes « expertes » au processus d'évaluation conduit par la maison départementale des personnes handicapées :

- quand il nécessite de mettre la personne en situation (de travail, d'hébergement, d'accueil de jour, de formation, etc.) ;
- quand il nécessite d'accompagner préalablement la personne en situation de handicap pour faire émerger une demande (ex : personnes handi-

capées vivant chez des parents vieillissants) ;

- quand il nécessite d'observer un certain temps la personne dans son milieu de vie pour comprendre la nature et l'intensité des répercussions de son handicap dans sa vie quotidienne et sociale et l'impact de l'environnement (ex : situations de handicap psychique en milieu ordinaire) ;
- quand il nécessite d'avoir un avis d'expert sur un trouble ou un mode de compensation (ex : ergothérapeute pour aides techniques ou aménagement du logement ; l'expertise d'un psychiatre ; un bilan de compétences du Cap Emploi, etc.).

Modalités de l'action ou actions à mener

Formaliser des partenariats (conventions, protocoles de partenariat, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) avec :

- différents dispositifs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, avec si nécessaire des profils spécifiques d'experts pour apporter des évaluations pointues sur des aspects précis de la situation de vie (ex : équipe de secteur psychiatrique, ergothérapeute du centre de rééducation, etc.) ;
- des services d'accompagnement à la vie sociale pour faire émerger une demande et/ou mener une évaluation dans l'environnement de vie de la personne ;
- certains établissements et services médico-sociaux pour des stages et accueils temporaires, en fonction de la spécialisation de leurs équipes sur des modes d'accueil spécifiques (ex : appartements collectifs) et/ou des publics particuliers (ex : autisme).

Sur l'aspect professionnel, il semble souhaitable de dépasser les sollicitations ponctuelles d'expertises et de construire une véritable plate-forme

de la formation et de l'insertion professionnelle.

Échéancier prévisionnel

Déjà engagé, à poursuivre pendant la durée du schéma.

Contraintes

Financement de la participation des partenaires à l'évaluation.

Ressources

Des ressources importantes sur le territoire avec notamment :

- la présence de nombreux services d'accompagnement ;
- l'existence de dispositifs spécialisés sur le handicap psychique, l'autisme et les personnes handicapées vieillissantes ;
- une palette diversifiée d'accueil médico-social (hébergements, accueils de jour et accueil temporaire) ;
- une collaboration déjà engagée avec le secteur psychiatrique ;
- la présence de réseaux de santé, comme le ROSMES.

Maître d'œuvre

maison départementale des personnes handicapées.

Évaluation

Nombre de partenariats formalisés pour chacune des trois typologies d'actions identifiées :

- avec différents dispositifs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, disposant de profils spécifiques d'experts ;
- avec des services d'accompagnement à la vie sociale pour faire émerger une demande et/ou mener une évaluation dans l'environnement de vie de la personne ;
- avec des établissements et services médico-sociaux pour des stages et accueils temporaires.